

## CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT QUATRE JUIN 2021

---

L'an Deux Mil Vingt et Un le vingt-quatre juin à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sans public en session ordinaire sous la présidence de M. Gilbert SUCHET - Maire -, salle du conseil municipal.

**Présents :** SUCHET Gilbert, BARLET Jean-Pierre, BOUVARD Éric, COEURJOLLY Patrice, COMBET Philippe, CRETIN Rémy, ESCOFFIER Michel, GOIRAND Geoffroy, NEVEUX Pierre, WARGNIER Florian  
ANCENAY Adeline, AZIZ-GUILLEMOT Martine, CHARPENAY Corinne, ETIEVANT Mathilde, FRATTINI Estelle, LIETSCH Séverine, PERSIANI Coralie, PICHAT Nicole

**Absents excusés :** GEOFFRAY Cédric, SEGUY Frédéric, BENEZECH Véronique, BOUVIER Christine, SELIN Guylène

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum est atteint.

Le Procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

M. le Maire demande en début de séance le droit de rajouter à l'ordre du jour l'autorisation de signature de la convention dans le cadre de la subvention « Plan de relance – continuité pédagogique - Socle numérique dans les écoles élémentaires » : le conseil municipal à l'unanimité accepte.

Madame ETIEVANT Mathilde a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Arrivée de Florian WARGNIER à 19h14.

### **Délibération 2021/024 : Installation classée : enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentée par la société SANOFI PASTEUR NVL pour la production de lots de vaccin rage (VRVg) et l'exploitation et la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility)**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-2 et suivants, R123-1 à R 123-27, et R 181-36 à R 181-38,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R 423-20 et R 423-57 ;

Vu la demande de permis de construire d'un nouveau bâtiment de production EVF, déposée le 31 mars 2021 en Mairie de Neuville-sur-Saône par la société SANOFI PASTEUR NVL

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Rhône N°DDPP-SPE-2021-83 portant ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- la demande d'autorisation environnementale pour la production de lots de vaccins rage (VRVg) et l'exploitation d'un nouveau bâtiment de production EVF (Evolutive Vaccine Facility), quai Armand Barbès à Neuville-sur-Saône

- la demande de permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment de production EVF,

Présentées par la société SANOFI PASTEUR NVL,

Considérant que la commune est invitée à émettre son avis sur ces demandes, dans le cadre de l'enquête publique unique susvisée,

Considérant la présentation ci-après des deux projets :

#### I. PROJET VRVg

Le vaccin VRVg est un nouveau vaccin rabique. SANOFI Pasteur commercialise actuellement 2 vaccins rabiques produits sur des cellules différentes : Verorab et Imovax Rabies. Le produit VRVg a vocation à remplacer ces 2 produits.

La production industrielle de produits biologiques du vaccin VRVg vracs sera réalisée dans le bâtiment A100 existant qui abrite actuellement une production de vaccins contre la Dengue et la Fièvre Jaune. Les lots vracs de vaccin VRVg produits sur le site de SANOFI Pasteur NVL seront ensuite acheminés vers le site de Val de Reuil pour formulation puis répartition / lyophilisation.

Afin d'accueillir le procédé de fabrication du VRVg, le bâtiment A100 a été agrandi avec la création de deux extensions de 130 m<sup>2</sup> sur les niveaux 2 et 2bis, côtés Nord et Est du bâtiment. Le budget du projet VRVg est estimé à 50 Millions d'euros et a permis la création de nouveaux emplois : le nombre de personnes travaillant à temps plein dans le bâtiment A100 est ainsi passé de 36 à 53 personnes.

## II. PROJET EVF

Le projet EVF consiste à investir dans un nouveau bâtiment de production particulièrement innovant :

- Il sera conçu pour pouvoir produire simultanément plusieurs antigènes, à différents stades de production et en utilisant plusieurs technologies de fabrication (basés sur des plateformes de procédés standardisées), dans une zone de production appelée Ballroom. A terme, l'installation devra pouvoir accueillir la production de plusieurs types d'antigènes différents basés sur plusieurs plateformes de procédés standardisées.
- La Ballroom sera facilement et rapidement adaptable aux différents procédés grâce à l'utilisation d'équipements mobiles « Plug and Produce » qui seront adaptés aux différentes stations d'accueil « Docking station » où seront localisées les différentes étapes procédés. Le basculement d'un produit à l'autre ainsi que les éventuelles modifications des étapes procédés seront réalisés rapidement et sans interruption de la production.
- La modularisation a été appliquée à différents niveaux (bâtiment, pièce, équipement, poche à usage unique) afin d'assurer un haut niveau de standardisation et de répétabilité.
- Les nouvelles installations seront conçues avec un haut niveau de digitalisation et notamment l'utilisation de robots collaboratifs (cobots).
- Le bâtiment est conçu dans un objectif de développement durable et de protection de l'environnement.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **EMET** un avis favorable

### **Délibération 2021/025 : Convention Vallon des Torrières**

Les communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay mettent en œuvre depuis plusieurs années une politique de gestion et de valorisation du Vallon des Torrières.

Pour 2021, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le projet de convention confiant à la commune de Neuville sur Saône, désignée comme commune pilote du projet et aux communes de Montanay et Genay la réalisation et la gestion des actions de valorisation du Projet Nature du Vallon des Torrières.

La présente convention définit les modalités financières et patrimoniales d'exercice des actions et missions déléguées.

Le remboursement du coût de gestion par la Métropole est évalué à 28 950 € TTC en frais d'investissement et 37 000 € TTC en frais de fonctionnement.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **APPROUVE** la convention pour la délégation de gestion du Projet Nature du Vallon des Torrières pour l'année 2021.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

### **Délibération 2021/026 : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des effectifs pour permettre le recrutement d'un attaché principal.

La modification consiste à transformer le poste vacant sur le grade d'attaché en poste sur le grade d'attaché principal pour permettre ce recrutement

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **ADOPTE** la modification proposée
- **ETABLI** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er août 2021

	Catégorie	Echelle	Grade
Administrative	A		1 DGS commune 2 000/10 000 hab. 2 Attachés principaux
	C	C3  C1	1 Adjoint administratif principal de 1ère classe  3 Adjoints administratifs
Sportive	B		1 Éducateur APS principal de 1ère classe
Animation	C	C1	1 Adjoint d'animation
Technique	C	C2	1 Adjoint technique principal 2ème classe
		C1	5 Adjoints techniques
Sanitaire et sociale	C	C3	2 ATSEM principal 1ère classe
		C2	2 ATSEM principal 2ème classe
Police	C		1 Policier municipal

**Délibération 2021/027 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal**

**Attribution de marché public : Rénovation d'un terrain de football stabilisé pour transformation en revêtement synthétique**

**Attribution de marché public : Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation**

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 27/05/2020 et 18/02/2021 portant liste des délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire pour la durée du mandat ;

Considérant que figure au titre de ces délégations toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil fixé par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du crédit initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Il est rendu compte au Conseil municipal :**

-- de l'attribution du marché public « Rénovation d'un terrain de football stabilisé pour transformation en revêtement synthétique » d'un montant de 499 407,30 € HT soit 599 288,76 € TTC à l'entreprise PARCS ET SPORTS.

- de l'attribution du marché public « Marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation » d'un montant annuel de 15 598,38 € HT soit 18 718,06 € TTC à l'entreprise IDEX renouvelable 4 ans.

#### **Délibération 2021/028 : Demandes de subvention exceptionnelle au Conseil municipal**

Vu les demandes de subvention exceptionnelle déposées par deux associations loi 1901 à but non lucratif soit d'une part « Les Enfants du désert » et d'autre part, « Les baroudeurs des dunes » afin de participer au « 4L TROPHY » soit le plus grand raid humanitaire du monde ouvert aux jeunes de 18 à 28 ans ;

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune des associations d'un montant de 500 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

#### **Délibération 2021/029 : Cession d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZB 299 Chemin de Biesse**

Vu la délibération en date du 15 octobre 2020 portant approbation de cession d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZB 299 au profit de TDF, pour un montant de 85 000 € ;

Vu l'avis des Domaines en date du 27/05/2021 portant estimation de la cession de cette emprise à 21 000 € ;

Considérant le rappel qu'une antenne de téléphonie mobile est installée depuis l'année 2000 sur la parcelle de terrain ZB 299 située à proximité de la salle des sports, et propriété de la Commune.

Un contrat de bail a été établi le 03/08/2000 pour cette occupation avec l'opérateur initial Bouygues Telecom, moyennant le paiement d'un loyer annuel forfaitaire. Bouygues a ensuite cédé cette infrastructure à TDF en 2003. Le montant du loyer 2020 est de 4 886 €.

Considérant la nécessité de soumettre aux membres du Conseil, après avis des Domaines, la proposition de cession pour un montant de 85 000 €

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **APPROUVE** la proposition de cession d'une emprise de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZB 299 au profit de TDF, pour un montant de 85 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte afférent.

#### **Délibération 2021/030 : Subvention « Plan de relance – continuité pédagogique - Socle numérique dans les écoles élémentaires » - autorisation de signature.**

Vu la décision en date du 29 avril 2021 prise par délégation du Conseil de demande de subvention d'un montant cumulé de 16 900 € pour un montant global prévisionnel cumulé (TTC) de 25 000 € auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'appel à projets pour un Socle numérique dans les écoles élémentaires ;

Vu la décision d'attribution conforme de la subvention ;

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte afférent.

#### **Divers**

- ✓ **Gilbert SUCHET :**

- Annonce des dates retenues pour le scrutin présidentiel en 2022 : 10 et 24 avril 2022

✓ **Patrice COEURJOLLY**

Proposition de mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'une décision modificative

**Rapport des commissions**

✓ **Travaux (Gilbert SUCHET – Michel ESCOFFIER)**

- Ensemble des travaux réalisés en temps et en heure.

✓ **Commission Enfance (Martine AZIZ-GUILLEMOT)**

- Fermeture d'une classe à la maternelle pour la rentrée 2021 sauf nouvelles inscriptions supplémentaires de 8 enfants
- Succès de la sortie du conseil municipal d'enfants : pique-nique sur les bords de la Saône et visite éducative de TREVOUX
- Succès de la journée sans voiture : sera reconduite sur l'année scolaire 2021 voire même peut-être plusieurs fois

✓ **Commission Communication (Corinne CHARPENAY)**

- Bon retour des insertions publicitaires
- Parution prévisionnelle de la prochaine Lettre de Montanay pour fin septembre
- Opportunité de solliciter bénéficiaires des subventions exceptionnelles pour les raids humanitaires

✓ **Mission locale (Florian WARGNIER)**

- Tenue de l'AG intervenue cette même semaine 25
- Contexte pandémique comme frein aux actions jusqu'à présent
- Statistiques 2021 au bénéfice des habitants du territoire :

43 jeunes en contact : 1<sup>er</sup> échange mais sans accompagnement  
15 jeunes accompagnés

- Budget : 1,5 million

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h00.

Les membres présents

Le maire : Gilbert SUCHET